

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} septembre.

L'an deux mil vingt le mardi 1^{er} septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/08/2020

Date d'affichage 25/08/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Procurations :

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystelle VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés :

Était absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

Aménagement du bourg : projet 3^{ème} tranche, intervention Cabinet Plaine Etude

Monsieur Le Maire rappelle que le dernier Conseil Municipal, en date du 5 novembre 2019 (délibération 2019-17), avait pris la délibération d'aménagement du bourg 3^{ème} tranche.

Monsieur VEUGEOIS du Cabinet Plaine Etude ayant été missionné sur les phases 1,2 et 3 présente son projet d'aménagement.

Il est prévu un aménagement de sécurité pour démarrage zone 30 et déport de chaussée afin de faire ralentir. Dans l'impasse du Bordage, il est envisagé une zone de rencontre à 20.

La question se pose du besoin d'aménager un parking derrière le stade (30 places) et une aire de camping-car.

Il faudra en amont :

- Contacter le service des eaux (Laval agglo)
- Réunion publique pour concertation avec les habitants

La DETR est à demander avant décembre pour des travaux réalisés en 2021. A voir pour d'autres subventions (Amende de police notamment).

Monsieur Le Maire propose que la commission aménagement/urbanisme, en lien avec la commission finances, se saisisse du dossier afin d'établir un calendrier prévisionnel en adéquation avec les ressources financières de la commune.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 15 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200901-2020-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

Affichage : 07/09/2020

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 4 septembre 2020.

Le Maire,

Anthony ROULLIER.

